

## SOCIÉTÉ DES OLÉAGINEUX D'AFRIQUE DU NORD O.L. A.F. , Tlemcen

Distilleries de l'Indochine  
Exercice 1949

*(L'Information financière, économique et politique, 16 juin 1950)*

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SFDIC\\_1941-1985.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SFDIC_1941-1985.pdf)

.....  
Le rapport indique également que des participations ont été prises, notamment dans la Cie fermière des Sources minérales Oulmès-État\* et dans la Société des Oléagineux d'Afrique du Nord.

.....  
\_\_\_\_\_

### SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

*(L'Information financière, économique et politique, 17 décembre 1954)*

.....  
En Algérie, la S.F.D.I.C. possède plus de 85 % du capital de la Société des Oléagineux d'Afrique du Nord « O.L. A.F. » : cette société a, à Tlemcen, une usine d'huilerie et de confiserie d'olives qui a été très mal conçue et qui n'avait aucune organisation administrative et technique. Construite dans un bas-fond, cette usine ne peut pratiquement pas se développer, à tel point, que l'on envisage de la transférer ailleurs, d'autant plus qu'elle se trouve dans une région éloignée des grands centres de production d'olives. La mission envoyée sur place a constaté qu'il y avait de graves lacunes dans sa comptabilité à tel point qu'il a été nécessaire de refaire les bilans des quatre premiers exercices qui laissent finalement une perte totale de 57.590.648 francs au lieu d'une perte totale de 17.801.926 francs indiquée sur les bilans approuvés par les assemblées de cette société. Afin de remettre un peu d'ordre dans cette affaire, la direction générale en a été donnée à un ingénieur qui a dirigé d'importantes huileries au Sénégal ; malgré sa très grande compétence, il est peu probable qu'il puisse sortir de l'ornière cette société, fondée au moment des booms des cours des huiles.

\_\_\_\_\_

### DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

*(L'Information financière, économique et politique, 10 juin 1955)*

Le président, M. Henri Sautelet, a déclaré dans son allocution à l'assemblée ordinaire du 8 juin ... que les cessions de la participation dans la Compagnie fermière Oulmès-État\* et dans les sociétés connexes ainsi que celle de la Société Olaf constituent une opération avantageuse qui permet à la société de se consacrer entièrement à la conduite de ses affaires en Indochine et de poursuivre un plan rationnel de placements, puis de reconversion de son activité.

---